

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	51 889 235		51 889 235	52 032 439
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 427 129	2 434 337	3 861 466	3 586 635
	Montant net du chiffre d'affaires	53 316 364	2 434 337	55 750 701	55 619 073
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			3 903 180	3 066 180
	Autres produits			9	17
Total des produits d'exploitation (1)				59 653 890	58 685 270
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			51 929 723	52 036 438
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			441 863	
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			5 425 722	4 812 159
	Impôts, taxes et versements assimilés			99 047	102 822
	Salaires et traitements			1 028 053	1 145 661
	Charges sociales du personnel			423 100	437 545
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			97 938	105 558
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			9	8	
Total des charges d'exploitation (2)				59 445 455	58 640 192
RES ULTAT D'EXPLOITATION				208 435	45 078

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

RESULAT D'EXPLOITATION		208 435	45 078
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		384
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			384
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	95 334	181 175
	Intérêts et charges assimilées (4)	196 322	93 671
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		291 656	274 846
RESULTAT FINANCIER		(291 656)	(274 463)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(83 221)	(229 385)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		1 955
	Sur opérations en capital	22 000	31 633
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	22 000	33 589
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	622	1 066
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	593	593
	Total des charges exceptionnelles	1 215	1 659
RESULTAT EXCEPTIONNEL		20 785	31 929
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		27 987	10 454
TOTAL DES PRODUITS		59 675 890	58 719 242
TOTAL DES CHARGES		59 766 313	58 927 152
RESULTAT DE L'EXERCICE		(90 423)	(207 909)

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

Brut

Amort. et Dépréc.

Net

Net

Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	4 344	4 344		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	526 800	358 884	167 916	89 562
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	3 144 946	1 434 890	1 710 056	1 805 390
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	4 228		4 228	4 228
	TOTAL (II)	3 680 318	1 798 118	1 882 200	1 899 180
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	5 828 848		5 828 848	6 791 936
	Autres créances	206 820		206 820	233 968
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	150 311		150 311	121 310
	Charges constatées d'avance	7 329		7 329	4 189
	TOTAL (III)	6 193 308		6 193 308	7 151 402
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		9 873 626	1 798 118	8 075 508	9 050 582

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	2 350 000	250 000
	RESERVES		
	Réserve légale	8 480	8 480
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(1 014 474)	(806 564)
	Résultat de l'exercice	(90 423)	(207 909)
Autres fonds propres	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	2 677	2 084
	Total des capitaux propres	1 256 261	(753 910)
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 855	4 626
	Emprunts et dettes financières divers (3)	953 013	2 835 478
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 770 318	5 743 366
DETTES DIVERSES	Dettes fiscales et sociales	961 424	1 095 409
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	129 331	125 569
	Produits constatés d'avance (1)	307	45
	Total des dettes	6 819 247	9 804 492
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	8 075 508	9 050 582
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(90 422,70)	(207 909,29)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		6 819 247	9 804 492
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		4 855	4 626
(3) Dont emprunts participatifs			

APS NUTRITION

SARL au capital de 2 350 000 €
Siège social : 111 rue Berthe Morisot
59000 - LILLE
413 691 965 RCS LILLE METROPOLE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

A l'associé unique,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons ci-après successivement les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers qui vous sont présentés ont été établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Nous avons réalisé au cours de cet exercice un chiffre d'affaires de 55 750 701 €, soit une légère augmentation de 0.24 % comparé à 2022 dont le chiffre d'affaires s'élevait à 55 619 073 €, progression encourageante compte tenu de la cession de la branche d'activité « Quartes » en septembre 2019.

Le résultat d'exploitation est passé de 45 078 € en 2022 à 208 435 € en 2023.

Le résultat financier est passé de - 274 463 € en 2022 à - 291 656 € en 2023.

Il est lié à la dépréciation des titres détenus sur la société Formerie Agri et Nutrimag-S à hauteur de 33 % et aux intérêts financiers facturés par Verlacor à hauteur de 53 %.

Nous avons pratiqué 97 938 € d'amortissements.

Le résultat exceptionnel, positif, s'élève à 20 785 €, et est essentiellement lié à la vente des véhicules de fonction des commerciaux.

Le résultat net est déficitaire. Il s'élève à - 90 423 € contre - 207 909 € en 2022.



APS NUTRITION

SARL au capital de 2 350 000 €
Siège social : 111 rue Berthe Morisot
59000 - LILLE
413 691 965 RCS LILLE METROPOLE

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Notre objectif vise à maintenir et à développer nos parts de marché des filières Sport & Hobby et Cavalor. Le renforcement de notre équipe commerciale reste d'actualité.

ELEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Nous n'avons rien à signaler à ce titre.

ACTIVITE DES FILIALES AU COURS DE L'EXERCICE ET PARTICIPATIONS

Nutrimag-S (détenue à 100 % par APS Nutrition) :

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice (Fin d'exercice au 30/06/2023)

Nous rappelons que le fonds de commerce, représentant l'ensemble des activités commerciales, a été cédé le 01/11/2021 à la société Nutrimag-Evo dirigée par Benjamin Sohy. Les créances clients n'ont pas été cédées. Le recouvrement de ces créances constitue aujourd'hui la seule activité.

Nous n'avons plus d'activité commerciale durant cet exercice. Nous rappelons que sur l'exercice précédent, l'activité commerciale s'est déroulée uniquement sur 4 mois.

Au 30 juin 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à -78 euros contre 568 001 euros lors de l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 19 084 euros contre 9 901 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des achats et variations de stocks s'élevaient à 473 498 euros sur l'exercice précédent (néant sur l'exercice).

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 16 966 euros contre 62 737 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élevait à 3 288 euros sur l'exercice précédent (néant sur l'exercice).



APS NUTRITION

SARL au capital de 2 350 000 €
Siège social : 111 rue Berthe Morisot
59000 - LILLE
413 691 965 RCS LILLE METROPOLE

Le montant des traitements et salaires s'élevait à 66 217 euros sur l'exercice précédent (néant sur l'exercice).

Le montant des charges sociales s'élevait à 22 950 euros sur l'exercice précédent (néant sur l'exercice).

Le montant des dotations aux amortissements s'élevait à 2 941 euros sur l'exercice précédent (néant sur l'exercice).

Le montant des dotations pour provision risque clients passe de 28 597 euros à 18 020 euros au 30.06.23.

Les charges d'exploitation se montent à 43 743 euros contre 674 364 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à - 24 734 euros contre - 96 462 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 129 euros contre - 4 357 euros pour l'exercice précédent, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à - 24 605 euros contre - 100 819 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de + 142 euros contre + 658 euros pour l'exercice précédent,
- de l'absence d'impôt sur les bénéfices comme pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice se solde par une perte de 24 463 euros contre une perte de 100 161 euros pour l'exercice précédent.

Au 30 juin 2023, le total du bilan de la Société s'élève à 21 790 euros contre 45 504 euros pour l'exercice précédent.

Formerie Agri SAS (détenue à 99,99% par APS Nutrition) :

La société ne dégage plus aucun chiffre d'affaires depuis 2022, conséquence de la cession du fonds de commerce du 01/04/2021 au groupe NORIAP (sociétés Néo Négoce et SICAP).

La seule activité sur 2023 concerne la refacturation de frais à Néo Négoce (frais de location système de surveillance, frais de télécommunication) et à Moulin de Foigny (salaires et charges Isabelle Holleville).

Le résultat d'exploitation est passé de - 17 497 € en 2022 à - 39 242 € en 2023.

Le résultat financier est passé de - 10 840 € en 2022 à - 39 151 € en 2023.

Le résultat exceptionnel est positif, passant de - 9 090 € en 2022 à 7 522 € en 2023.

Ce résultat inclut les opérations sur cession des titres détenus sur ACTURA et DHA (en relation avec l'activité d'achats de semences et de produits phyto sanitaires, activité arrêtée en avril 2021 lors de la cession du fonds de commerce).

Le résultat net dégagé est déficitaire à hauteur de 70 871 €.



APS NUTRITION
SARL au capital de 2 350 000 €
Siège social : 111 rue Berthe Morisot
59000 - LILLE
413 691 965 RCS LILLE METROPOLE

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DES FILIALES

Nutrimag-S :

Le recouvrement des créances clients représente aujourd'hui la seule activité. Des injonctions de payer ont été déposées auprès des Tribunaux, avec un retour favorable. Un grand nombre de dossiers a été soldé à la suite de l'intervention de l'huissier sur présentation de l'injonction de payer. A ce jour, il reste 2 dossiers chez l'huissier.

Formerie Agri SAS :

Depuis le 01/04/2021, date de la cession des fonds de commerce et transfert des créances clients à Néo Négoce, l'activité est purement administrative. Depuis le 01/04/2022, la société compte seulement 1 salariée, chargée de la tenue administrative, comptable et fiscale du Moulin de Foigny (refacturation à 95 %).

RESOLUTIONS

Au cours de cette assemblée vous aurez à

- Approuver les comptes ;
- Affecter le résultat de l'exercice ;
- Donner, s'il y a lieu, quitus à votre Gérant ;
- Donner, s'il y a lieu, quitus au Commissaire aux comptes ;
- Aborder la question de la reconstitution des capitaux propres négatifs ;
- Donner pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PROPOSITIONS D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater déduction faite de toutes charges et de tout amortissement, les comptes qui vous sont présentés font ressortir une perte de 90 423 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante : - 90 423 € en report à nouveau

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUÉS

Néant



APS NUTRITION

SARL au capital de 2 350 000 €
Siège social : 111 rue Berthe Morisot
59000 - LILLE
413 691 965 RCS LILLE METROPOLE

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du CGI, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles pour 29 330 € du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

CONCLUSIONS

Nous espérons que les résolutions qui vous sont présentées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Gérant pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le 13 mai 2024


LE GERANT
Gwijde VERSELE



G R E F F E



APS NUTRITION

Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 350 000 €

R.C.S. LILLE METROPOLE 413 691 965

Siège Social :

111 rue Berthe Morisot

59000 LILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

www.aequitas.fr



Associés

Justine COUSIN
Jean-François DARROUSEZ
Vianney DECLEMY
Arnaud DHAUSSY
Marc DUBOIS
Hervé JOORIS
Valérie LECOEUVE
Nicolas LECOMTE
Grégoire MONFORT
Lassane NANA
Benoît VANDERSCHULDEN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Associée Unique de la Société à Responsabilité Limitée APS NUTRITION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société à Responsabilité Limitée APS NUTRITION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe "Immobilisations" expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et la dépréciation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée Unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-6 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

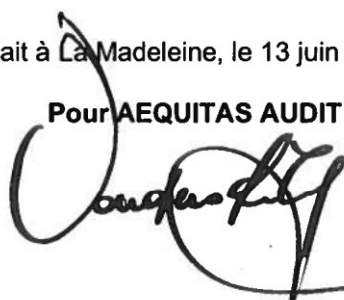
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Madeleine, le 13 juin 2024

Pour AEQUITAS AUDIT



Benoit VANDERSCHelden
Commissaire aux comptes



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	4 344	4 344		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	526 800	358 884	167 916	89 562
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	3 144 946	1 434 890	1 710 056	1 805 390
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	4 228		4 228	4 228
TOTAL (II)		3 680 318	1 798 118	1 882 200	1 899 180
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	5 828 848		5 828 848	6 791 936
	Autres créances	206 820		206 820	233 968
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	150 311		150 311	121 310
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	7 329		7 329	4 189
	TOTAL (III)	6 193 308		6 193 308	7 151 402
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		9 873 626	1 798 118	8 075 508	9 050 582

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	2 350 000	250 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	8 480	8 480
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(1 014 474)	(806 564)
	Résultat de l'exercice	(90 423)	(207 909)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	2 677	2 084
	Total des capitaux propres	1 256 261	(753 910)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 855	4 626
	Emprunts et dettes financières divers (3)	953 013	2 835 478
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 770 318	5 743 366
	Dettes fiscales et sociales	961 424	1 095 409
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	129 331	125 569
	Produits constatés d'avance (1)	307	45
	Total des dettes	6 819 247	9 804 492
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	8 075 508	9 050 582
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(90 422,70)	(207 909,29)
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	6 819 247	9 804 492
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	4 855	4 626
	(3) Dont emprunts participatifs		



Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	51 889 235		51 889 235	52 032 439
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 427 129	2 434 337	3 861 466	3 586 635
	Montant net du chiffre d'affaires	53 316 364	2 434 337	55 750 701	55 619 073
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			3 903 180	3 066 180
	Autres produits			9	17
	Total des produits d'exploitation (1)			59 653 890	58 685 270
	Achats de marchandises			51 929 723	52 036 438
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			441 863	
	Variation de stock				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres achats et charges externes			5 425 722	4 812 159
	Impôts, taxes et versements assimilés			99 047	102 822
	Salaires et traitements			1 028 053	1 145 661
	Charges sociales du personnel			423 100	437 545
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			97 938	105 558
CHARGES D'EXPLOITATION	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			9	8
	Total des charges d'exploitation (2)			59 445 455	58 640 192
RESULTAT D'EXPLOITATION				208 435	45 078



Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

RESULTAT D'EXPLOITATION		208 435	45 078
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		384
	Total des produits financiers		384
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	95 334 196 322	181 175 93 671
	Total des charges financières	291 656	274 846
RESULTAT FINANCIER		(291 656)	(274 463)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(83 221)	(229 385)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	22 000	1 955 31 633
	Total des produits exceptionnels	22 000	33 589
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	622 593	1 066 593
	Total des charges exceptionnelles	1 215	1 659
RESULTAT EXCEPTIONNEL		20 785	31 929
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		27 987	10 454
TOTAL DES PRODUITS		59 675 890	58 719 242
TOTAL DES CHARGES		59 766 313	58 927 152
RESULTAT DE L'EXERCICE		(90 423)	(207 909)



- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Etats financiers au 31/12/2023

ANNEXE



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par le Plan Comptable Général 2014 ainsi que le règlement ANC 2016-07 du 04/11/2016 homologué par arrêté du 06/12/2016.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2016-06 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Le bilan de l'exercice présente un total de **8 075 508 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 59 675 890 euros** et un total **charges de 59 766 313 euros**, dégageant ainsi un **résultat de -90 423 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

La société est placée dans le régime d'intégration fiscale dit de groupe. Conformément à la convention fiscale, chaque filiale constate son impôt comme si elle était imposée séparément et en cas d'exercice déficitaire, il n'est pas constaté de créance d'impôt envers la société mère.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les titres de participation dont le montant net s'établit à 1 710 056 € sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés en fonction du montant de l'actif net réévalué des filiales au 31 Décembre 2023.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens soit :

- Concessions et droits : 3 ans
- Matériel de transport : 3 ans
- Matériel de bureau et informatique : 3 ans

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif ;
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Créances et dettes



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Autres éléments significatifs de l'exercice

- Complément de dépréciation des titres de la SAS FORMERI AGRI de 70 871 €
- Complément de dépréciation des titres de la SAS NUTRIMAG-S de 24 463 €

Le montant des transferts de charges d'exploitation s'est élevé à 3 903 180 € pour l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Indémnités de fin de carrière

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant la méthode la plus favorable entre le code du travail et la convention collective.

Rappel du code du travail :

- Indemnité due à partir de 10 ans d'ancienneté
- Si pas de disposition conventionnelle plus favorable
- L'indemnité est égale à :
 - 1/2 de salaire après 10 ans d'ancienneté
 - 1 mois de salaire après 15 ans d'ancienneté
 - 1 mois et demi de salaire après 20 ans d'ancienneté
 - 2 mois de salaire après 30 ans d'ancienneté

Rappel du calcul selon la convention collective : MEUNERIE (1930)

Ouvriers et employés	
1/10 de mois par année jusqu'à 10 ans	
2/10 de mois par année pour la tranche excédant 10 ans	
AM et techniciens	
1/10 de mois par année jusqu'à 10 ans	
2/10 de mois par année pour la tranche excédant 10 ans	
Ingénieurs et cadres	
1 à 5 ans	1/10 de mois par année de présence
6 à 10 ans	1 mois de traitement
11 à 15 ans	2 mois de traitement
A partir de 16 ans	1 mois de traitement + 2/10 de mois par année de présence à compter de la 10 ^e année

Base de calcul pour tous les salariés, en fonction du plus favorable :

- 1/12 de la rémunération des 12 derniers mois précédant le départ en retraite
- 1/3 de la rémunération des 3 derniers mois précédant le départ en retraite

Le montant des indemnités au 31.12.2023 s'élève à 90 767.46€

Evénements postérieurs à la clôture

Néant



APS NUTRITION

SARL au capital de 2 350 000 €
Siège social : 111 rue Berthe Morisot
59000 - LILLE
413 691 965 RCS LILLE METROPOLE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 juin 2024

L'associé unique assiste à l'Assemblée :

1 SAS VERLACENTRE NORMANDIE
CIT, BP 40014
41, avenue de l'Europe
59435 RONCQ Cedex

Ladite Société Propriétaire de 4700 parts
Ici représentée par M. Gwijde VERSELE,
Président

Soit 4700 parts

L'Assemblée réunit ainsi l'associé unique représentant 4700 parts.

Mr Vanderschelden, représentant la société AEQUITAS AUDIT, Commissaire aux Comptes, est présent à l'Assemblée.

La séance est présidée par M. Gwijde VERSELE, gérant non-associé de la société.
M. Frank INGELAERE est désigné comme secrétaire.

L'Assemblée peut donc délibérer valablement sur son ordre du jour qui est le suivant :

- Rapport du Gérant sur la marche de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;
- Rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes ;
- Approbation des comptes ;
- Affectation du résultat ;
- Questions diverses, dont la reconstitution des capitaux propres négatifs ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Gérant déclare que les documents visés à l'article R223-18 du Code du Commerce ont été communiqués à l'associé unique quinze jours avant la date de la réunion.

Il rappelle en outre que l'inventaire a été tenu à la disposition de l'associé unique au siège social pendant les quinze jours qui ont précédé la réunion.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Puis, le Gérant donne lecture du rapport de la Gérance sur les opérations de l'exercice.

Enfin, le Gérant déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Puis, personne ne demandant plus la parole, les résolutions sont mises aux voix :



1

APS NUTRITION

SARL au capital de 2 350 000 €
Siège social : 111 rue Berthe Morisot
59000 - LILLE
413 691 965 RCS LILLE METROPOLE

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du gérant et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve, dans leur ensemble comme dans chacune des parties, les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés.

En conséquence, l'associé unique donne à la gérance et au Commissaire aux comptes quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le résultat qui est déficitaire de 90 423 € de la manière suivante : 90 423 € en « report à nouveau ».

Le montant du poste « report à nouveau », après affectation du résultat déficitaire de 2023, s'élève à 1 104 896 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'associé unique reconnaît que les rapports présentés mentionnent qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités légales

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h25.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par le Gérant et par le Secrétaire.


Pour la Gérance,
Gwijde VERSELE

Le Secrétaire,
Frank INGELAERE



APS NUTRITION
SARL au capital de 2 350 000 €
Siège social : 111 rue Berthe Morisot
59000 - LILLE
413 691 965 RCS LILLE METROPOLE

TEXTE DES RESOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 24 Juin 2024

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du gérant et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve, dans leur ensemble comme dans chacune des parties, les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés.

En conséquence, l'associé unique donne au Gérant et au Commissaire aux comptes quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le résultat qui est déficitaire de 90 423 € de la manière suivante : 90 423 € en report à nouveau.

Le montant du poste « report à nouveau », après affectation du résultat déficitaire de 2023, s'élève à 1 104 896 €.

L'associé unique reconnaît en outre que les rapports présentés mentionnent qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités légales.


Le Gérant
Gwijde VERSELE

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**